

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 19 MAI 2016

L'assemblée communale de ce jour se déroule à l'Epicentre en présence de 44 citoyennes et citoyens sous la présidence de M. Stéphane Brosy. Elle a été publiée dans le Journal officiel No. 15 du 27 avril 2016 et par tous-ménages.

Le président ouvre l'assemblée à 20 heures. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes, à M. Choffat du bureau SD, à M. Joray du bureau Jobin et donne lecture de l'ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 330'000.— pour la liaison en eau de secours entre Pleigne et Bourrignon
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 105'000.— pour l'étude de la traversée du village
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 75'000.— pour le réaménagement de la parcelle 0169 sous réserve de fonds trouvés
5. Adopter la modification de l'aménagement local – Plan de zones, parcelles 6, 1103, 1104 et 1226 (Lucelle)
6. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2015
7. Abroger le règlement de la Commune mixte de Pleigne sur les tarifs et émoluments de pesage pour les ponts et pèse-bétail publics datant de 1972
8. Divers

simplex

Cet ordre du jour est accepté.

Sont nommés scrutateurs : Claude Keller et Eric Schaller (majorité 23)

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée

La secrétaire communale donne lecture du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 28 janvier 2016 qui est accepté tel que rédigé.

2. Discuter et voter un crédit de Fr. 330'000.— pour la liaison en eau de secours entre Pleigne et Bourrignon

Le président ouvre le débat d'entrée en matière. Daniel Pape rapporte sur ce point. Il nous fallait trouver un moyen pour obtenir de l'eau de secours et le plus facile pour ce projet était de se rapprocher de Bourrignon.

L'entrée en matière est acceptée.

M. Thierry Choffat du Bureau SD présente le projet. Il profite de son intervention pour donner quelques informations sur la fin du chantier du SEDE. Il faudrait 7 jours de soleil d'affilé pour que le sol sèche afin de refermer la route, pour le moment c'est donc en attente.

M. Choffat présente l'état des choses telles qu'elles sont actuellement et fait un bref historique du projet. La variante retenue est de relier le Rond Pré à la Sablonnière avec une petite station de pompage pas très loin du Rond Pré. Pour Pleigne, les coûts estimés se montent à un total de Fr. 168'000.00. A cela il faudra soustraire les subventions de l'ECA, OFAG et ECR d'environ 44%. Il y aura éventuellement encore une subvention de l'environnement pour les nouvelles infrastructures à intérêt régional, celle-ci variera entre 0 et 40% selon les décisions du Gouvernement et du Parlement. Donc des subventions totales entre 44 et 80%, soit un solde net entre Fr. 33'600 et Fr. 94'080 TTC à charge de Pleigne.

Le président ouvre la discussion.

S. Brosy demande si les charges seront comptabilisées dans le service des eaux ou dans les investissements. D. Pape répond que ça concerne l'eau et que ça viendra donc dans le compte de l'eau qui devra s'autofinancer. Ce sera notre fontainier qui s'occupera de la nouvelle petite station de pompage.

B. Guenat demande si on n'aurait pas pu se raccorder à Movelier. D. Pape répond que non puisque Movelier prend à la source de la Bürgisberg et que souvent en été ils prennent sur Pleigne en eau de secours.

F. Erard demande s'il y aura des compteurs vu ce qui a été présenté, afin de facturer si Pleigne prend de l'eau ou si Bourrignon en prend. T. Choffat répond que oui. Le prix a été fixé à Fr. 2.-/m³ selon la convention qui sera signée. On se détache complètement du tarif qui est fait dans les villages. Par rapport aux taxes de base, il est difficile de s'échanger de l'eau à différents tarifs. Il a donc été décidé d'un prix commun. Jusqu'à présent nous n'avons pas forcément eu besoin d'eau de secours. Une taxe de base est donc ridicule si on n'utilise pas d'eau d'un côté ou de l'autre.

B. Guenat demande ce qu'il est compris dans les Fr. 42'500.00 de génie civil. T. Choffat lui répond qu'il s'agit de l'installation du chantier, les feux de route, la mise en place de roulottes, l'abattage des arbres, etc. (travaux préparatoires). B. Guenat trouve ce montant élevé.

P. Keller se demande comment l'eau stagnante circulera si nous n'avons pas besoin d'eau. T. Choffat explique que pendant une semaine on force l'eau à aller dans un sens et une semaine dans l'autre sens pour que l'eau circule tjs, qu'elle ne stagne pas dans les tuyaux et qu'elle soit utilisée.

G. Fueg demande comment se passeront les échanges d'eau et qui décidera. T. Choffat explique que selon les conventions se sera le service des eaux de chaque village qui prendra la décision (conseiller en charge et fontainier). Avec les conventions il n'y aura pas de chantage, chacun doit livrer ce qu'il est capable de donner, c'est un échange réciproque.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente sans avis contraire, le crédit de Fr. 330'000.— pour la liaison en eau de secours entre Pleigne et Bourrignon.

3. Discuter et voter un crédit de Fr. 105'000.— pour l'étude de la traversée du village

Le président ouvre le débat d'entrée en matière. Hansueli Pfister rapporte sur ce point. Il est question dans cette étude de changer les infrastructures techniques de la traversée du village, notamment les conduites d'eaux claires, d'eaux usées, l'éclairage public et la mise sous terre des lignes électriques encore aériennes. BKW souhaite mettre à jour ses installations, il est donc intéressant de tout faire en même temps. Concernant l'évacuation des eaux de routes, une solution a été trouvée. Il s'agit d'une séparation du surplus des eaux et les infiltrer ou il y a l'ancienne STEP.

simplex

L'entrée en matière est acceptée.

M. François Joray présente le projet. Un cahier des charges a été établi pour l'attribution des travaux. BKW souhaite mettre toutes les lignes aériennes sous terre. C'est eux qui ont relancé le projet, puisque se serait judicieux de faire tous les travaux en même temps. Il s'agira donc de remplacer les conduites d'eau potable et de mettre un tuyau pour l'éclairage public. D'autres instances pourraient être elles aussi intéressées et rejoindre le projet (Swisscom), mais c'est encore à voir. Au total, il s'agit d'environ 1310m de nouvelles conduites à reconstruire et d'environ 200m de conduites de raccordements privés. Pour l'éclairage public cela représentera environ 50 nouveaux mats. Un montant plafond a été estimé par le Bureau Jobin dans le cahier des charges pour arriver au montant total de Fr. 105'000.—. Il présente les prestations d'ingénieur.

Le président ouvre la discussion.

G. Marchand demande si le côté esthétique de l'ancien projet était pris en compte dans ce crédit. F. Joray répond que non. Pour l'instant le CC a décidé de partir sur les travaux en sous-sol. Pour l'esthétique se sera peut-être pour plus tard.

P. Keller demande comment ça se passe au niveau de la planification et de la facturation entre BKW et le bureau d'ingénieur. F. Joray explique que les travaux sont décomptés séparément. Ils seront d'ailleurs déjà séparés lors de l'appel d'offre. Leur projet en détail n'est pas connu, la répartition des frais sera faite en fonction du coût total des travaux.

P. Guenat demande le montant que coûtera cette étude jusqu'à la prochaine assemblée (pour le crédit final). F. Joray répond que le coût se montera à environ Fr. 25'000.-.

F. Erard demande si ce soir c'est bien un crédit d'étude et si on peut déjà estimer le coût des travaux total. F. Joray répond que oui c'est bien un crédit d'étude et que le prix exact sera défini par l'étude. A l'époque HT pour le génie civil on était à Fr. 240'000.00, pour l'eau potable à environ Fr. 700'000.00. Le coût total du projet actuel est estimé à environ Fr. 1'000'000.00. Montant à voir en fonction des soumissions.

F. Kaufmann demande s'il n'est pas possible de reprendre l'avant-projet qui avait été fait en 2006. Oui, bien sûr. Il servira probablement de base pour le bureau d'ingénieur qui aura le mandat. Ce que l'on avait payé à l'époque n'est pas perdu.

B. Guenat demande si la Commune avait bien payé Fr. 30'000.00 à l'époque pour cette étude. D. Pape répond que oui, un avant-projet avait bien été payé. Tout ce qui avait été fait pour l'eau potable et l'éclairage est réutilisable, mais il faudra sûrement remettre certaines choses aux goûts du jour.

H. Pfister explique qu'à l'époque il y avait des choses qui ne sont plus nécessaires maintenant. Tous les relevés des routes ne sont pas perdus et peuvent être réutilisés. Pour l'éclairage public, le calcul avait été fait pour des lampes au sodium et non des LED.

G. Fueg demande le coût pour mettre de la fibre optique avec Swisscom. F. Joray répond que le dialogue avec cette entreprise est parfois difficile. Par contre, apparemment Swisscom est en discussion avec BKW, puisque si BKW enlève les poteaux, il faudra bien faire qqe chose pour Swisscom. Mais toute façon, ces travaux seront à leur charge.

Mme I. Odiet demande si les aisances/jardins privés seront touchés pour les travaux. Il lui est répondu que non.

F. Erard demande quand BKW a prévu de faire les travaux. La réponse est encore vague mais entre fin 2016 et début 2017.

Une nouvelle assemblée aura lieu pour décider du crédit final de ce projet.

D. Pape précise que rien n'est perdu de ce qui avait été fait en 2006. Le projet de l'époque était très ambitieux. A présent et vu les

investissements de la Commune, l'ancien projet est financièrement parlant pas possible. Il faut d'abord faire le gros œuvre de base. Les extérieurs pourront se faire plus tard.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, le crédit de Fr. 105'000.— pour l'étude de la traversée du village.

4. Discuter et voter un crédit de Fr. 75'000.— pour le réaménagement de la parcelle 0169 sous réserve de fonds trouvés

Le président ouvre le débat d'entrée en matière. Florian Chételat rapporte sur ce point.

Il précise que cette étude n'a rien coûtée à la Commune. C'est un groupe de citoyen qui a mandaté le bureau Biotech et qui a trouvé des partenaires financiers pour la financer.

L'entrée en matière est acceptée.

M. Florian Chételat présente le projet. Il s'agit d'un réaménagement de la parcelle 169 en faveur du crapaud accoucheur. Il est prévu une marre, un sentier, des bancs, une tour à hirondelle et une rampe d'accès au bassin existant. Les différentes choses seront sécurisées afin que d'éviter les accidents au maximum.

Le président ouvre la discussion.

B. Guenat dit que jusqu'à présent, on a passé notre temps à nettoyer alors pourquoi remettre en place ce genre de chenis.

B. Bloch explique qu'il avait déjà été question d'essayer de faire qqe chose à cet emplacement et que tout à crever.

B. Guenat demande le degré de nuisance pour les voisins. F. Chételat répond que c'est relativement faible.

J. Marchand explique que ça fait 10 ans qu'elle n'est plus agricultrice mais que son ancienne fosse à purin de 10'000 litres non loin de là se rempli d'eau. Il paraîtrait que ce problème provienne de ce bassin. Florian ne sait pas quoi répondre. Il y aurait éventuellement une possibilité de faire une petite étude pour contrôler cela.

G. Chételat demande combien coûterait l'entretien. F. Chételat explique que l'entretien pourrait être fait par les chasseurs par exemple. Les coûts seraient à voir en fonction. Bernard Guenat trouve cette réponse un peu

vague et souhaite que ce soit le collectif lui-même qui s'occupe de l'entretien de cette parcelle.

H. Froté demande ce qu'il en est de l'affectation du terrain. Pour l'instant, c'est en zone verte et ça le restera.

T. Eicher demande si la marre sera sécurisée. Il ne faut pas oublier le nouveau lotissement tout près. F. Chételat lui répond que oui, il est certain tout sera mise en œuvre pour éviter les accidents.

B. Guenat estime que ces botchais n'est pas un point positif pour le village. Trop de « chenis ».

Pour F. Erard Biotech est un bureau remarquable qui a fait de très belles choses dans d'autres villages. Il estime que ce projet est super pour les enfants mais à certaines conditions comme la sécurité. Il pense que le village mérite cet embellissement. Nous avons la chance d'être dans la nature alors il faut en profiter pour nos enfants. Pour le financement il est conscient des finances de la Commune mais c'est une bonne idée de créer ou trouver un groupement pour trouver les fonds nécessaires. Pour lui c'est un très beau projet. F. Chételat précise que les demandes de subventions partiront de la Commune qui resterait maître d'ouvrage.

P. Keller est content de voir qu'un tel projet se met en place. Il pense que la Commune doit sauver les hirondelles et espère que les autorités mettront tout en œuvre pour que ce projet se réalise.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente (24 voix pour, 2 oppositions, et 6 abstentions) le crédit de Fr. 75'000.— pour le réaménagement de la parcelle 0169 sous réserve de fonds trouvés.

5. Adopter la modification de l'aménagement local – Plan de zones, parcelles 6, 1103, 1104 et 1226 (Lucelle)

Le président ouvre le débat d'entrée en matière. D. Pape rapporte sur ce point. Ce soir, il s'agit d'adopter les modifications du plan d'aménagement local. C'est un changement de zone agricole en zone constructible de ces parcelles qu'il faut voter ce soir.

L'entrée en matière est acceptée.

D. Pape présente le projet. Il s'agit en fait de changer d'affectation les parcelles 6, 1103, 1104 et 1226 du ban de Pleigne de zone agricole en zone constructible afin que la Fondation Ste-Catherine puisse avancer dans son projet de rénovation et faire des places de parc. C'est un échange de terrain avec la Commune de la Baroche si on veut puisque

des parcelles qui sont actuellement en zone constructible sur leur territoire seront mises en zone agricole.

Le président ouvre la discussion.

F. Erard demande de quelles parcelles nous sommes propriétaires. D. Pape répond que nous sommes propriétaire uniquement la digue. F. Erard nous fait part qu'à l'époque il y avait une usine électrique à cet endroit et qu'elle a depuis été abandonnée.

D. Pape précise encore que ce changement d'affectation est tout bénéfique pour Pleigne et nécessaire pour le projet de la Fondation.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, la modification de l'aménagement local – Plan de zones, parcelles 6, 1103, 1104 et 1226 (Lucelle).

6. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2015

Le président ouvre le débat d'entrée en matière. Le maire rapporte sur ce point.

Il rappelle que dans la situation actuelle des comptes communaux, il est très important de maîtriser les dépenses. En effet, lorsqu'une dépense est engagée, toutes les économies possibles sont examinées. Les finances communales doivent être allégées au mieux. Les travaux relatifs aux dépenses sont eux aussi contrôlés quant à leur bonne tenue.

Les différents postes du compte de fonctionnement se présentent comme suit :

1. Administration générale

Au budget CHF 113'030.00 aux comptes CHF 106'306.40

Très bonne tenue du budget dans un secteur où les frais obligatoires ne cessent d'augmenter.

2. Travaux Publics

Au budget CHF 40'100.00 aux comptes CHF 25'721.30

Le budget est très bien respecté, car nous avons fait un entretien de base sur les chemins l'an dernier.

3. Police et affaires militaires

Au budget CHF 2'300.00 aux comptes CHF 2'471.40

Bonne tenue du budget pour ce poste.

5. Instructions et formations

Au budget CHF 475'700.00 aux comptes CHF 435'518.45

Il s'agit ici d'une très bonne tenue du budget, sachant que nous avons économisé la somme de CHF 40'181.00 sur un poste qui est toujours en principe déficitaire. Nous pouvons être satisfaits de ce résultat étant donné que le poste fait quasiment les 50% du budget de fonctionnement total.

6. Aide sociale et santé publique

Au budget CHF 241'950.00 aux comptes CHF 208'334.75

CHF 33'615.25 ont été économisés principalement au chapitre du décompte de la répartition des charges de l'aide sociale. Excellente tenue du budget également pour ce poste sachant que les frais liés à l'action sociale augmentent chaque année.

7. Economie publique

Au budget CHF 12'300.00 aux comptes CHF 10'506.75

Bon respect du budget.

8. Finances (intérêts des dettes et amortissements)

Au budget CHF 20'200.00 aux comptes CHF 75'435.00

Pour ce poste, nous obtenons un dépassement de budget de CHF 55'235.00 qui est dû au fait que nous n'avons pas prélevé comme il était prévu un montant de CHF 50'000.00 sur un fds de réserve.

9. Impositions

Au budget CHF 855'740.00 aux comptes CHF 854'636.80

Le compte est déficitaire de CHF 1'104.00 ce qui est raisonnable.

10. Services communaux

Au budget CHF 1'750.00 aux comptes CHF 989.03

Les postes du compte « Services communaux » sont équilibrés pour l'enlèvement des ordures, de la STEP et du service des eaux, à l'exception des inhumations et du service du feu qui présentent un léger excédent de charges.

Résultat du compte de fonctionnement :

Au budget (déficit) CHF 51'590.00 aux comptes (déficit) CHF 10'646.28

Nous sommes satisfaits d'avoir presque équilibré les totaux de notre compte de fonctionnement, toutefois, sur un total de CHF 1'500'000.00, c'est insignifiant.

Aux comptes des investissements nous avons dépensé

SEDE : CHF 730'972.65

Mobilier scolaire : CHF 29'852.40

Viabilisation de la Gassatte : CHF 291'685.95

Total des investissements : CHF 1'052'511.00

BILAN

Au niveau des arrérages d'impôts, nous constatons avec satisfaction que la situation s'est stabilisée.

Le montant total de la dette au 31 décembre 2015 s'élève à CHF 2'272'638.95 représentant environ Fr. 6'330.-- par habitant.

La fortune se monte quant à elle à CHF 129'336.38

La caissière donne lecture des dépassements budgétaires qui se montent au total à Fr. 56'762.88.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote. L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, les dépassements de budget 2015.

La caissière donne lecture du compte municipal 2015 qui se présente comme suit :

-	aux dépenses y.c. services communaux	Fr. 1'336'671.73
-	aux recettes y.c. services communaux	Fr. <u>1'326'025.45</u>
-	soit un excédent de dépenses de	Fr. 10'646.28

simplex

Le président ouvre la discussion.

B. Guenat demande ce que concerne le chapitre 7. D. Pape répond qu'il s'agit des dépenses pour : participation communale à la fête du village, les transports (Noctambus), Lucelle sonore, etc. Une question est posée concernant les contributions d'estivage. En fait, c'est une contribution financière que l'on reçoit et que l'on redistribue aux propriétaires de bétail en estivage dans les pâturages de la Bourgeoisie. L'argent entre et ressort.

Eric Schaller, membre de la commission de vérification des comptes, donne lecture du rapport de vérification établi le 8 avril 2016.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente sans avis contraire le compte municipal 2015 qui boucle sur un excédent de dépenses de **Fr. 10'646.28.**

Le maire rapporte sur le compte bourgeois 2015 qui se présente comme suit :

1. Administration générale

Au budget CHF 27'950.00 aux comptes CHF 26'125.30
Bon respect du budget.

8. Finances

Au budget CHF 34'990.00 aux comptes CHF 53'832.05
Dépassement de CHF 18'332.00 dû à des amortissements supplémentaires.

Compte forestier

Il présente un bénéfice d'exploitation de Fr. 1'227.95 alors qu'au budget il était prévu un déficit de Fr. 14'600.00.

La fortune nette de la bourgeoisie au 31 décembre 2015 se monte à Fr. **1'946'393.71.**

La caissière donne lecture des dépassements de budget, d'un montant total de Fr. 16'282.35. Ils sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire, par l'assemblée.

La caissière donne ensuite connaissance du compte bourgeois qui se présente comme suit :

-	aux dépenses y.c. compte forestier	Fr. 185'653.25
-	aux recettes y.c. compte forestier	Fr. 213'360.00
-	soit un excédent de recettes de	Fr. 27'706.75

Le compte forestier se présente comme suit :

-	aux dépenses	Fr. 89'068.90
-	aux recettes	Fr. 90'296.85
-	soit un bénéfice reporté au compte bourgeois de	Fr. 1'227.95

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente sans avis contraire le compte bourgeois 2015 qui boucle sur **un excédent de dépenses de Fr. 27'706.75.**

7. Abroger le règlement de la Commune mixte de Pleigne sur le tarif des émoluments de pesage pour les ponts et pèse-bétail publics datant de 1972

Le président rapporte sur ce point. L'entrée en matière est acceptée.

Le maire Daniel Pape explique qu'il n'y a plus de pont de pesage depuis un certain temps. Ce règlement n'avait donc plus de raison d'être.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

L'assemblée accepte donc à la majorité évidente d'abroger le règlement de la Commune mixte de Pleigne sur le tarif des émoluments de pesage pour les ponts et pèse-bétail publics.

8. Divers

Le Président donne la parole au Conseil communal.

Daniel Pape donne connaissance de l'avancement du projet de fusion. Le sondage est terminé, au nom du CC il remercie les citoyens pour leur participation. Pour Pleigne, la participation est de 58%. Les chiffres et analyses sortiront bientôt. Concernant le plan sectoriel éolien, une séance avec les autres maires du HP a eu lieu dernièrement. Bourrignon a bcp d'éoliennes prévues sur son territoire. Mettembert n'est pas très content d'avoir la vue sur autant d'éoliennes. Pour Pleigne, nous avons très peu d'information à ce sujet. Le projet est encore flou. Apparemment une éolienne est prévue sur le pâturage Sur la Croix. Un courrier a été envoyé pour une séance avec le chef de service pour obtenir plus d'informations précises et claires afin de pouvoir par la suite présenter la chose à la population. Si le contenu est conséquent une séance d'information sera organisée. Dernière information, le panneau « Pleigne » à l'entrée du village a été dérobé. Un nouveau est en commande et sera remplacé le plus rapidement possible

Michel Martinoli profite de cette assemblée pour donner des informations concernant la suite de sa séance d'info du 23 février sur l'Epicentre. Le mercredi après-midi est maintenant dédié aux enfants entre 10 et 15 enfants. Le jeudi après-midi est lui réservé aux seniors pour de belles parties de cartes et divers échanges. Autrement, il y a différents apéros etc. Il n'a pas été simple de se mettre aux normes pour la petite buvette. Il a fallu créer une amicale. Il remercie les gens qui l'ont soutenu dans ses différentes démarches y compris le CC. Une place de pétanque sera aménagée prochainement à l'arrière du bâtiment.

Florian Chételat souhaite remercier les participants à la dernière journée de bénévolat. Merci aussi à Gregory Chapuis pour s'être occupé des chômeurs (remise en état des bancs, etc.). Concernant d'autres dossiers, le CC a pris la décision d'abandonner l'implantation de moloks. Pour le ramassage des ordures, il ne souhaite plus voir de sacs suspendus à des barrières le dimanche soir. Les résidences secondaires sont invitées à mettre leurs ordures à Mister Tri en tout temps. Pour les années futures, il va voir pour rassembler un peu les lieux de ramassage. Concernant le matériel électronique, il prie aux gens de le ramener dans les magasins et pas à la déchetterie. L'erreur dans le fascicule bleu sera rectifiée pour 2017. Il fait part des projets pour l'année en cours : réfection du sol des vestiaires de la halle avec une pose en résine, pose de panneaux solaires sur le toit de la halle de

gymnastique et réfection du sentier et de l'abri forestier (ouvertures / fenêtres).

Marcel Odiet souhaite des informations complémentaires concernant le sondage de la fusion. Il était soit disant anonyme, alors comment se fait-il que les personnes qui ne l'ont pas rempli aient reçu un rappel ? D. Pape répond qu'il s'agit d'une société basée à Lausanne qui a géré cela professionnellement et avec une charte de confidentialité avec le groupe de fusion. La Commune a fourni les enveloppes et le papier à en-tête.

P. Keller souhaite s'exprimer au sujet du refus du CC pour l'implantation de moloks. Est-ce que le CC est au courant que d'ici 4-5 ans les choses changeront pour les communes qui n'ont pas de moloks ? Est-ce que le CC a pris toutes les considérations nécessaires avant de refuser cela ? F. Chételat répond que oui. Suite à la séance d'information qu'il a organisé et aux remarques et les positions reçues le CC a abandonné l'idée. P. Keller pense qu'un tout ménage aurait été bienvenu. Il nous conseille de bien réfléchir. Le CC prend note de ses remarques.

G. Fueg partage sa petite expérience avec les moloks de Couvet qui ont un système de calcul en fonction du poids qui est ensuite facturé selon la carte à puce.

R. Grolimund demande comment se passera le ramassage des ordures à la Gassatte. F. Chételat prend note de sa question et lui répondra par courrier.

P. Keller s'exprime concernant le Règlement communal de la police locale. Il demande à qui s'adresse l'article qui concerne le bruit. D. Pape répond qu'il s'adresse à toute la population. L'idée est d'appeler en premier lieu le Maire qui lui essaie de faire part du problème à la personne qui fait du bruit (conciliation). Ensuite si rien ne cesse il faut faire le 117.

M.-J. Chételat fait part au CC qu'un couvercle est défectueux près de la place aux vaches. Le CC en prend note et va faire le nécessaire.

La secrétaire communale explique qu'une coupure d'eau depuis le magasin jusqu'au terrain de foot, y compris les fermes, aura lieu le mardi 24 mai de 13h30 à 16h00 pour permettre des travaux de maintenance sur le réseau d'eau.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et lève l'assemblée à 22h30.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :


Stéphane Brosy

La secrétaire :


Emilie Froidevaux